

grands feudataires. C'est cette division des héritages qui a produit ces gradations de suzeraineté que nous retrouvons à chaque pas.

Et puis, ce qui était venu donner plus d'importance à l'Église, c'est que les seigneurs, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, occupés par les croisades ou les guerres, — pour mettre leurs biens à couvert des usurpations de leurs voisins, — en faisaient hommage entièrement à l'Église et les reprenaient d'elle à titre de fiefs rendables. C'est ce qui explique la mouvance et le changement de beaucoup de terres qui dépendaient des évêchés et des abbayes.

Signalons encore pour mémoire un hommage fait par Humbert, dauphin, comte de Vienne et d'Albon, à l'archevêque de Vienne et à son chapitre, « pour le château de Maleval qu'il tenait en fief rendable, spécialement la Maison-Blanche et Roche-Bleine. » Cet acte fut rendu en présence notamment de Alleman de Condrieu, de Guigues de Roussillon, seigneur de Serrières, devenu par la suite évêque de Die.

*
* *

En 1294, se traita, — fait important pour notre histoire locale, — le mariage de Jean I^{er}, comte de Forez, avec Alix de Viennois, fille aînée d'Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, premier de la troisième race de ces Dauphins. Jean reçut pour la dot d'Alix vingt mille livres viennoises et les terres, châtellenies de Maleval, Argental, Roche-Bleine, etc., tout ce que possédaient les dauphins de Viennois dans le royaume de France, c'est-à-dire sur la rive droite du Rhône. Une clause singulière de ce contrat, c'est qu'un nommé Pagan qui était caution du contrat de mariage et qui, partant, devenait feudataire du comte du Forez par le transfert qui